



Contrat d'entrée



VOTRE CHIEN / CHAT

Nom de l'animal : _____

Race : _____

Sexe : M F

Né(e) le : _____

Stérilisé / castré :

Tatouage / Puce électronique n° : _____

Caractère de l'animal :

- | | | | | |
|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| <input type="radio"/> Gai | <input type="radio"/> Sociable | <input type="radio"/> Peureux | <input type="radio"/> Réserve | <input type="radio"/> Affectueux |
| <input type="radio"/> Sédentaire | <input type="radio"/> Actif | <input type="radio"/> Très actif | <input type="radio"/> Sauter (> 2m) | <input type="radio"/> Fugueur |
| <input type="radio"/> Mordeur | <input type="radio"/> Bagarreur | <input type="radio"/> Aboyeur modéré | <input type="radio"/> Aboyeur bavard | <input type="radio"/> Ecoute au rappel |

Avec ses congénères : _____

Alimentation de l'animal : Croquettes Nourriture humide Autre : _____

Appétit : Mauvais Bon Très bon

Doses habituelles et fréquence des repas : _____

Problème de santé particulier : Oui Non

Si oui, quel traitement : _____

VOS COORDONNEES

Propriétaire : _____ ☎ : _____

Adresse : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ ☎ : _____

REGLEMENT D'ADMISSION

- SANTÉ :** Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal. **L'animal devra être à jour de tous ses vaccins. La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès,** mais s'engage à en avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais. La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à la pension, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal. Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire ci-dessus désigné, donne son accord pour que la pension prenne toutes les dispositions concernant la santé de l'animal. Etant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire. Le vaccin de la toux du chenil est obligatoire pour les chiens.
- JURIDIQUE :** Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension.
- ALIMENTATION :** La pension demande à ce que le propriétaire fournisse l'alimentation de son animal et ce en quantité suffisante.
- ABANDON :** Tout animal non repris de la pension dans les 15 jours après la date de départ prévue au contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire.
- RESERVATION :** Les réservations supérieures à un montant de 250 € feront l'objet d'un règlement de 50% dès la réception du contrat sinon la place ne sera pas bloquée.
- TARFICATION :** Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés **quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise des animaux.** Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues, celles en supplément également.
- ANNULATION :** En cas d'annulation, aucun acompte ne sera remboursé..

RESERVATION

Du : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Prise en charge Aller Retour domicile

Tarif de pension à la journée :

Chien : 25,00 € TTC Chat : 15,00 € TTC

Date et Signature du propriétaire précédé de la mention « Lu et approuvé pour accord »